



Compte-rendu du

Conseil Municipal du 25 octobre 2021

En présence des conseillers : Mesdames et Messieurs PONTARLIER Karine, CLAUDE Michel, GUYOT Damien, GIRARDOT Christelle, CHRISTIN Bernard, DECLERCQ Frantz, PHILIPPE Anne-Claude, FEVRE Mélanie, D'HOUTAUD Marie-Line, COLIN Jean-Michel et D'HOUTAUD Sandra.

Secrétaire de séance : FEVRE Mélanie

Subvention coopérative scolaire pour l'année scolaire 2021-2022 – Participation selon effectif scolaire

Cette subvention participe à l'achat des fournitures scolaires ou petits équipements des élèves, au même titre que la participation volontaire des familles en début d'année.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide l'attribution d'une subvention de 1 071 € (153 élèves x 7€) à la coopérative scolaire.

Piscine 2020/2021 – Subvention à la coopérative scolaire

Point ajourné ; en effet, la facture n'est pas parvenue en Mairie. Cette subvention sera reprise lors d'une prochaine séance.

Noël 2021 – Subvention à la coopérative scolaire

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'octroyer, une subvention à la coopérative scolaire pour le Noël des enfants.

FLASH HOUTAUD



Les enseignantes font le choix d'un spectacle à destination de toutes les classes ou de l'achat d'un livre.

Il est proposé de reconduire le montant de 9 € par élève.

Le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 377€ (153 élèves x 9€) à la coopérative scolaire dédié au Noël des élèves.

A l'issue des différents points relatifs aux subventions versées à la coopérative scolaire, un récapitulatif de fonctionnement est fait pour la bonne information des membres du Conseil.

L'école comprend 6 classes et accueille 153 élèves au 21/10/2021.

Récapitulatif Fonctionnement (hors rémunération personnel ATSEM, Fluides Gaz et électricité, Nettoyage des locaux externalisés, Produits d'entretien, Maintenance et contrôles, Abonnements téléphoniques et internet, petites et grosses réparations, achats d'équipement informatique / copieur)

1/ Subventions versées à la Coopérative scolaire :

- Participation versée selon les effectifs **1 071€**
- Noël pour spectacle ou achat d'un livre **1 377€**
- Les entrées de piscine
- Participation triennale sur un voyage scolaire cycle 2 (à définir selon devis et répartition du financement)

2/ Budget par classe selon les effectifs :

42€ X 153 élèves **6 426€**

3/ Compte Direction : petites fournitures de bureau pour la Direction **150€**



3/ Impression (année scolaire 2020-2021) :

- Papier A4 et A3 **825€**
 - Toner/Cartouches d'encre **853€**

4/ Transport collectif Bus **4 000€**

(ligne budgétaire annuelle)

Répartition des charges des écoles publiques - Année scolaire 2021/2022 -

Toute admission d'un enfant dans une école, autre que celle de sa résidence, sera précédée d'une demande de dérogation adressée par la famille au Maire de la commune de résidence, lequel contactera le Maire de la commune d'accueil.

Chaque cas sera alors étudié individuellement et traité en fonction des objectifs de chaque commune, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Pour l'année 2021/2022, le montant symbolique de la participation (qui ne représente pas la réalité des frais engagés) de la commune de résidence à la commune d'accueil est ainsi fixé :

- enfants des écoles primaires 191 €
- enfants des écoles maternelles 252 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine les modalités de répartition des charges.

Pour la bonne information du Conseil, il est précisé que 10 élèves résidant à l'extérieur de la Commune sont scolarisés à l'école de Houtaud, et que 5 élèves de Houtaud sont scolarisés en dehors de la Commune.

Accueil périscolaire - Tarifs 2022 appliqués aux familles.

✓ Pour mémoire, en séance du 12/07/2021 la tarification a été modifiée et appliquée au 01 septembre 2021 pour s'ajuster aux nouveaux horaires de classe.

✓ En 2018 (application 01/01/2019), les quotients familiaux ont été modifiés et la tarification a augmenté significativement sur les quotients familiaux les plus hauts. La fréquentation a baissé sur les créneaux du soir puisque les familles ont trouvé le service trop coûteux.

Cet été avec l'appui du gestionnaire, des simulations ont été réalisées et la commission scolaire a été réunie pour s'emparer de la réflexion.

Sur avis favorable à l'unanimité des membres de la commission, il a été proposé aux membres du Conseil de maintenir la tarification pour les enfants extérieurs

et de revoir la tarification à la baisse (sur une fourchette de 1% à 5%) pour les enfants de Houtaud.

Considérant que l'impact de cette baisse de tarifs sur le budget communal est limité puisque sur décision du Conseil le 12/07/2021 le service Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) a été suspendu dès le 31/12/2021.

Le budget dédié à l'ALSH compensera en partie ce coût supplémentaire (de l'ordre de 5 000€) à charge de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (1 abstention), approuve la mise en place des nouveaux tarifs et demande à l'association gestionnaire la mise en application de ce dispositif dès le 01/01/2022.

Taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement est due pour toutes les surfaces de plancher des constructions closes et couvertes dont la superficie est supérieure à 5 m² et d'une hauteur de plafond supérieure ou égale à 1,80 mètre, y compris les combles et les caves.

Les abris de jardin (même démontables) ou tout autre annexe susceptible d'être construite à l'extérieur de votre maison entrent aussi dans le champ de la taxe d'aménagement.

Mme le Maire rappelle que :

- le Conseil Municipal en date du 24/10/2011 a institué sur l'ensemble du territoire communal la Taxe d'Aménagement au taux unique de 3 %
- les exonérations de plein droit (*que le Conseil Municipal ne peut pas modifier*) fixées à l'article L 331-7 du Code de l'Urbanisme.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de maintenir sur l'ensemble du territoire communal la Taxe d'Aménagement au taux de 3 %.

Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2022

L'adjoint à la forêt informe au Conseil municipal que :

- la forêt communale de Houtaud d'une surface de 80,2ha étant susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution relève du Régime forestier.
- cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal et arrêté par le Préfet. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'Office National



de la Forêt propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages.

La mise en œuvre du Régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

En conséquence, il invite le Conseil à délibérer sur la présentation d'assiette des coupes 2022, puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois réglées, des coupes non réglées des parcelles E, F, H, A et B et des chablis.

Le Conseil décide à l'unanimité d'approuver l'état d'assiette 2022 de vente simple de bois de gré à gré.

Rapport sur le Prix et la Qualité des Services – rapport réalisé en 2021 sur l'eau consommée en 2020

Le RPQS est un document produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

C'est un document public qui répond à une exigence de transparence interne mais également à une exigence de transparence à l'usager, lequel peut le consulter à tous moments au secrétariat de Mairie.

Les indicateurs présentés par l'adjoint délégué, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Quelques indicateurs au 31/12/2020 :

	1 129 habitants - 430 compteurs
Volume d'eau distribué	69 940m ³
Linéaire de réseau	11 kilomètres
Rendement du réseau	91,2%
Volume d'eau consommé	63 768m ³
Prix de l'eau	1,02€/m ³ + 24€ abonnement
7 prélèvements pour analyses	toutes conformes

Mission de conseil pour l'aménagement de voirie et de sécurité des rues Général de Gaulle et Champs Jolis

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est proposé de recourir à une mission de conseil pour l'aménagement de voirie et de sécurité rues du Général de Gaulle et Champs Jolis.

Compte tenu du montant, inférieur à 15 000 €, cette mission de conseil relève de la délégation du Conseil Municipal au Maire.

Le cabinet conseil SETIB a fourni un devis d'honoraires.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable à une mission de conseil pour l'opération citée en objet mais demande la réalisation d'un second devis par un autre cabinet afin d'obtenir un devis comparatif.

Lecture d'une lettre ouverte au Conseil

Le Maire informe les conseillers qu'une rencontre a eu lieu en Mairie à la demande de la famille de la personne décédée sur la voie publique le 28 septembre 2021 à HOUTAUD.

La famille de la victime a rédigé une lettre à l'attention du Conseil Municipal.

Madame Le Maire procède à la lecture de cette dernière et propose, avec l'accord du signataire, d'adresser une copie de ce courrier à Mme La Présidente du Département.

Le Conseil souhaite associer la demande de déviation du village pour des raisons de flux routiers toujours plus important et pour des raisons de sécurité dans le courrier qui sera adressé au Département.

En parallèle des contacts seront pris avec le Département en vue de sécuriser les passages piétons avec un aménagement adéquat pour les dégager et ainsi améliorer la visibilité des passages piétons dans le bourg du village.

Comptes rendus des commissions communales et intercommunales

Chantier Alimentation en Eau Potable

Cabinet BEREST - Entreprise LACOSTE/COLAS :

Le chantier avance et tient le calendrier de réalisation.

La première moitié de la rue est terminée.

La nouvelle conduite a été mise en eau la semaine dernière et mise sous pression.

Les tests et les enrobés sont à venir d'ici la fin du mois.



Les eaux pluviales ont été raccordées au bassin de rétention.

La deuxième partie de la rue a été entamé, la fin est prévue fin novembre.

13/09 : Atelier 1 des Modes doux, sur les attentes de chaque commune pour effectuer un maillage intercommunal. Des groupes de travail ont été constitués et ont planchés une demi-journée sur ce maillage.

Une synthèse a été restituée aux membres du Copil Atelier 2 prévu le 27/10 pour envisager les aménagements qui pourraient être réalisés et établir une estimation de chiffrage par ratio/linéaire.

Une nouvelle synthèse sera soumise au Copil, à la commission Développement Durable puis au Conseil Communautaire.

16/09 : Les élèves de la classe de CM2 sont venus en Mairie pour faire l'élection des délégués de classe en situation réelle avec le matériel électoral.

18/09 : Visite en Forêt du Conseil Municipal et du Comité consultatif espaces naturels.

22/09 : Conseil Communautaire – Prochaine séance 28/10

25/09 : 1^{er} Forum des associations et l'accueil des nouveaux habitants - Tentative non satisfaisante en termes de participation des nouveaux habitants.

28/09 : réunion de rentrée Périscolaire / Parents / Elues - présence de 10 familles

30/09 : Pôle Enfance Jeunesse – rencontre Archi+Tech pour de nouvelles esquisses

04/10 : réunion du CCAS

06/10 : Commission économie CCGP

✓Point sur la zone des Gravilliers tranche 2 ; il reste un lot non vendu.

✓Lancement de la tranche 3 avec 34 parcelles, livraison prévue Juillet 2022 pour débiter la commercialisation. Les prix de vente n'ont pas encore été validés par le bureau et le conseil communautaire.

✓Le bâtiment de la Belle vie ; audit énergétique à venir.

08/10 : Champs Brenin I - Rencontre avec l'entreprise De Giorgi pour l'aménagement de voirie avant rétrocession en Commune.

Le permis d'aménager de 2015 ne comprenait aucun aménagement de sécurité ; une participation

communale est donc sollicitée puisque la Commune demande des aménagements pour ralentir les automobilistes.

11/10 : - Rencontre avec M. Meuterlos Directeur PREVAL en vue du changement des statuts sur réseau de chaleur, présentation du pré-projet.

- Vente de bois aux habitants : 12 lots représentant 73 stères mis en vente, 8 acquéreurs pour 900 euros.

12/10 : - Commission Voirie / Sécurité 1^{ère} partie avec le Comité consultatif :

Point en lien avec le chantier de la rue du Général De Gaulle et son aménagement de voirie qui serait réalisé en 2022.

La réflexion porte sur simple voie ? double sens ? piste cyclable ? Voie cyclable en zone commerciale actuelle non satisfaisante pour certains.

La largeur de la rue actuelle permettrait une double voie mais des aménagements seront nécessaires pour ralentir les véhicules.

⇒ Proposition de consulter un cabinet d'études spécialisé dans ce type d'aménagement (Point 9)

- Commission Voirie / Sécurité 2^{ème} partie élargie aux Conseil

Reprise des réflexions des aménagements de sécurité d'ensemble intégrant les futurs aménagements du PEJ. Il a été également présenté aux membres du conseil les nouvelles esquisses du Pôle Enfance Jeunesse proposées par le cabinet ARCHI+TECH

13/10 : Commission scolaire

15/10 : Commission Direction des Moyens Opérationnels :

Constat de grosses difficultés en lien avec les absences de personnel (arrêts maladie notamment) pour le déneigement. Les communes de la Cluse (en partie), les Granges et Doubs seront déneigées par un prestataire extérieur.

Le village de Doubs envisagerait de renoncer au service de la DMO.

Le directeur de la DMO prend une disponibilité et son remplacement ne pourra pas être envisagé pendant les six premiers mois.

20/10 : Séminaire des nouveaux Maires en présence de M. Le Préfet, M. Le Procureur, Mme La Présidente du Département, M. le Directeur académique des services de l'Education Nationale, les Présidents des associations des Maires du Doubs et Ruraux.



21/10 : Conseil d'école

22/10 : Commission environnement élargie au comité consultatif – Fresque du Climat -

23/10 : Nettoyons la Nature



Décisions du Maire

✓ Dans le cadre de l'entretien de la voirie communale pour l'année 2021, un marché est conclu avec l'entreprise VERMOT pour un montant de 10 189.80 € H.T

✓ Dans le cadre de l'abattage, façonnage, débardage de bois œuvre résineux dans la forêt communale de Houtaud dans des parcelles diverses, il y a lieu de passer un marché avec la société PETIT Damien pour les travaux suivants :

- Abattage, façonnage, cubage avec classement comtois pour les résineux

- Cubage avec classement pour les feuillus

Soit un montant total prévisionnel de 2 422 € pour une quantité prévisionnelle de 129 m³.

✓ Mme le Maire décide de ne pas exercer le droit de préemption concernant les biens cadastrés suivant :

- AB n° 95 sise « 9 rue de l'Illion » d'une contenance de 957m².

- AC n° 24 sise « 4 rue Croix Pariot » d'une contenance de 590 m²

Questions Diverses

✓ Eclairage public défectueux rue de la Tourbière malgré une intervention de l'entreprise Balossi

✓ Salle des jeunes – Après la révision du règlement de la salle, il pourra être envisagé de redonner l'accès à la salle des jeunes avec le Pass Sanitaire pour le locataire Hostasien et ses invités.

✓ 22/11 Prochaine réunion du CCAS

✓ Prochain Conseil Municipal : 29/11/2021 à 20h30



INFO COMMUNALE

Cérémonie du 11 Novembre



Les Anciens Combattants Dommartin/Houtaud vous informent du programme de la matinée :

✓ 09h30 Office religieux à l'Eglise St Bénigne

✓ 10h45 Dépôt de gerbe au Monument aux Morts de Houtaud

✓ 11h45 Cérémonie officielle des trois communes à Chaffois avec un dépôt de gerbe, suivi de l'apéritif offert par la Municipalité.

La population est conviée à participer à cette cérémonie.

Inscription sur les listes électorales

Dans la perspective des prochaines échéances électorales :



- Présidentielles 10 et 24 avril 2022

- Législatives 12 et 19 juin 2022

nous vous invitons à vous présenter au secrétariat de Mairie, avec un justificatif d'identité et de domicile de moins de 3 mois, pour vous inscrire sur les listes électorales.



La qualité de l'eau au robinet

Suite à de nouvelles remarques d'usagers Hostasiens concernant le goût de l'eau au robinet, nous vous communiquons quelques éléments d'explication.

Certaines communes adhérentes au Syndicat des Eaux mais éloignées de Dommartin ont des problèmes d'eau (non conforme) et que c'est pour cette raison qu'un traitement chloré a été ajouté au traitement UV déjà en place.

En effet, la Communauté de Communes du Grand Pontarlier a réalisé des travaux de rénovation sur la station de production d'eau potable de Dommartin n°1 (qui alimente le village de Houtaud) afin de :

- mettre en place deux pompes neuves fiabilisant la production en eau.

- mettre en place une double barrière de désinfection sur demande appuyée de l'ARS :



- Un réacteur ultraviolet correctement dimensionné assurant le traitement des parasites et bactéries.

- Une chloration assurant le traitement des bactéries et des virus avec le taux de traitement minimum.

Ce principe permet de limiter au strict minimum la dose de chlore injectée dans le réseau d'eau potable car la désinfection est principalement assurée par le réacteur UV.

La mise en service a eu lieu le 20 juillet 2021 dans sa configuration finale.

La qualité gustative de l'eau peut sembler se dégrader ponctuellement. En effet, l'effet rémanent du chlore dans les réseaux de distribution va désinfecter les conduites des réseaux communaux. Ce phénomène ne devrait être que local et limité dans le temps.

La qualité gustative de l'eau reviendra à sa normale avec un résiduel de chlore limiter à son minimum.

Astuce : Laissez simplement votre carafe d'eau reposer avant de la boire, une heure ou deux, ou bien 24 heures dans votre réfrigérateur, et vous éliminerez le chlore et ce goût désagréable ressenti par certains d'entre vous.

HOUTAUD - Animateur Périscolaire -

Vous êtes titulaire d'un BAFA ou CAP AEPE (*anciennement CAP petite enfance*) ou tout équivalent type licence STAPS, faites parvenir votre CV.

En rejoignant l'équipe, vous participez à l'organisation de nombreuses activités.

Accueillez les enfants sur le temps du matin, midi avec un temps de ménage et du soir soit **un contrat de 25h00 hebdomadaire**.

Contact Périscolaire Houtaud : 06.47.41.29.59 ou la Mairie de Houtaud pendant la période des vacances.

Pneus hiver OBLIGATOIRES du 01/11 au 31/03

La loi montagne rend obligatoire l'équipement des voitures, camionnettes, bus et poids lourds en pneus hiver, ou la détention d'un dispositif amovible (chaines à neige, chaussettes...).

Ce décret a pour objectif d'améliorer la sécurité routière et les conditions de circulation en période hivernale.

Bonne route à tous, soyez prudents !

MERCI



Que les membres des associations qui ont participé au 1^{ier} Forum le 25 septembre dernier soient re**MERCI**és pour leur implication.

Le rendez-vous 2022 est d'ores et déjà arrêté au 10 septembre 2022.

Que les petits et grands « ramasseurs de déchets » qui ont nettoyés le village ce samedi 23 octobre 2021 soient également remerciés.



Merci à tous les participants et
Rendez-vous au Printemps pour une nouvelle action.

INFO INTERCOMMUNALE

Réduc'Ciné – Vacances de la Toussaint -

Dès le 25 octobre, à raison d'une contremarque par semaine et par personne, les jeunes de moins de 25 ans (résidant dans les communes de la CCGP) bénéficient d'une **place cinéma à 3€** sur présentation de ladite contremarque.

Les contremarques sont disponibles au secrétariat de Mairie et au service politique de la ville de Pontarlier.

Présentation du livret de famille ou d'une pièce d'identité pour retirer la contremarque.

Déchèterie : Changement des horaires

Horaires d'hiver : du 1er octobre au 31 mars.


**Accès du lundi au samedi de
8h30 à 12h et de 14h à 16h45**

Il est également rappelé aux usagers que pour accéder à la déchèterie, une vignette doit être apposée à l'intérieur du pare-brise du véhicule.

Cette vignette est disponible sur simple demande auprès du bureau d'accueil de la CCGP à la Maison de l'Intercommunalité, sur présentation de la carte grise du véhicule et d'un justificatif de domicile de moins de 2 mois (sur le territoire de la CCGP).



**PAROLES AUX ASSOCIATIONS****Le Comité de Foire et d'Animations de Houtaud**

 Le CFAH organise une bourse aux skis et articles de sports qui se tiendra le :

Dimanche 21 Novembre 2021
à la salle des fêtes de Houtaud

Dépôt : Samedi 20/11/2021 de 14h à 18h

Vente : Dimanche 21/11/2021
de 9h à 12h et de 14h à 16h30

Paiement, reprise des invendus :

Lundi 22/11/2021 entre 17h et 19h

Le port du masque ou la présentation du Pass sanitaire seront déterminés par les services de la Préfecture.

L'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole de Houtaud

L'APEEH propose la vente de sapins de qualité Nordmann à tous les Hostasien(ne)s.

La vente se déroulera le :



Vendredi 03/12 de 15h30 à 19h00
et
Samedi 04/12 de 9h00 à 12h30

La vente pourra se faire sur réservation préalable.
Un bon de commande sera glissé dans vos boîtes aux lettres.

Collecte du Don du Sang

Salle des Fêtes de Houtaud

Jeudi 23 décembre 2021

de 9h00 à 13h00 et de 15h00 à 19h00

Le rendez-vous est à privilégier.

Les personnes se présentant sans rendez-vous pourront néanmoins être admises.

Réservez votre créneau par internet sur mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

Se munir de sa carte d'identité et d'un masque 🧐

**GESTE DU MOIS**

"L'industrie textile est la deuxième industrie la plus polluante dans le monde. L'industrie textile fonctionne de manière très linéaire (je produis – je consomme – je jette), ce qui génère beaucoup de déchets à fort impact.

Quelques chiffres pour mieux comprendre : 10% de la production mondiale de pesticides est utilisée dans la culture du coton, 2 500 litres d'eau sont utilisés pour fabriquer un tee-shirt de 250g, 70% de notre garde-robe n'est pas utilisée, en moyenne chaque français jette chaque année 12 kilos de vêtements !

Alors nous voilà embarqués dans un cycle de consommation, où les industriels, pour vendre, ont mis en place une stratégie du prêt à « jeter » plutôt que du prêt à « porter ».

Nous pouvons citer l'exemple du « Jean ». Autrefois reprisé pour lui donner une durée de vie maximum, la « mode » a maintenant imposé un modèle de jean déjà délavé, voire usé, ou pire déjà troué ! L'action de délayer un jean a un énorme impact environnemental (produits chimiques utilisés, de manière souvent non responsable).

Que pouvons-nous faire à notre niveau ?

Déjà, refuser de rentrer dans le « système », en se posant les questions : est-ce que j'en ai déjà un, s'il est abimé est-il réparable, sinon est-ce que j'en ai vraiment besoin, si oui y a-t-il une alternative à un achat neuf (friperie, Emmaüs, brocante) afin de prolonger la vie des habits déjà existants ou leur donner une seconde vie.

Au-delà du « pouvoir d'achat », prenons conscience de notre pouvoir bien plus important ; **Le pouvoir de ne pas acheter !**"

Pensez à installer **Panneau Pocket**

Depuis sa mise en service le 01 Aout,
6 373 vues pour des infos et alertes
en temps réel.

Déjà **118 smartphones** ont mis Houtaud
dans leurs favoris.

Pourquoi pas vous ?

